

**DELIBERATION DU CONSEIL
DE COMMUNAUTE n°2017-121**

L'an deux mille dix-sept, le 29 septembre à 18 h 30

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 22 septembre 2017

Nombre de délégués :

- en exercice : 31
 présents : 22
 votants : 31

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, Mme Isabelle BARRY, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. François BOISSERIE, M. Francis DELORT, Mme Justine McCOMISH LORAIN, M. Pierre ROUX, M. Gilles DELANGE, Mme Marie-Françoise DUVERGER, Mme Maryline VERGNE, Mme Monique PLAZZI, M. André DUBOIS, M. Laurent GORYL, Mme Michèle ROY, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Edmond LAGORCE et M. Pierre DAVID conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : M. Francis LATRONCHE, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, M. Michel ANDRIEUX, M. Jean-Christophe MERILHOU, M. Hugues AUVILLE, M. Hervé FORESTIER, M. Pierre MILLET LACOMBE, Mme Catherine L'OFFICIAL et Mme Sylvie COLETTE.

OBJET :

Avenant au Contrat
Départemental de
Développement
Intercommunal (CDDI 2014-
2017) avec le Département
de la Haute-Vienne

Francis LATRONCHE donne pouvoir à Gilles DELANGE
 Pierre-Louis PUYGRENIER donne pouvoir à Pierre DAVID
 Hugues AUVILLE donne pouvoir à François BOISSERIE
 Michel ANDRIEUX donne pouvoir à Marie-Françoise DUVERGER
 Jean-Christophe MERILHOU donne pouvoir à Delphine McCOMISH LORAIN
 Hervé FORESTIER donne pouvoir à Delphine PERRIER-GAY
 Pierre MILLET LACOMBE donne pouvoir à Jean-Claude DUPUY
 Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à André DUBOIS
 Sylvie COLETTE donne pouvoir à Pierre VERGNOLLE

SECRETAIRE : Francis DELORTRapporteur : Delphine PERRIER-GAY

Vu les délibérations n°2014-072 du 15 septembre 2014 et 2017-016 du 16 février 2017 par lesquelles le Conseil de Communauté du Pays de Saint-Yrieix a approuvé une liste de projets à inscrire au Contrat Départemental de Développement Intercommunal 2014-2017 signé avec le Département de la Haute-Vienne et prorogé jusqu'en 2018 ;

Considérant les projets à venir et la consommation des crédits ouverts au titre du CDDI et réservés pour le territoire de la Communauté de Communes ;

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** l'inscription des projets complémentaires ci-dessous au CDDI 2014-2017 :
 - o réhabilitation de l'éclairage du Tie-break pour un montant de 49 890 € HT,
 - o acquisition d'une collection privée de porcelaines par la Commune de Saint-Yrieix (maîtrise d'ouvrage communale) pour un montant de 145 000 €.
- **autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Président


D. BOISSERIE

Accusé de réception en préfecture
 087-248700189-20170929-DC201784208-DE
 Date de télétransmission : 02/10/2017
 Date de réception préfecture : 02/10/2017

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.